



Liste de vérifications quotidiennes

Ce document vise à soutenir le réseau scolaire pour la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST). Il vise à s'assurer que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé (ex. : [questionnaire](#), auto-évaluation)¹.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure (isolement, port du masque de procédure et appel aux parents, le cas échéant, ainsi qu'au 1 877 644-4545) si un ou des symptômes apparaissent lors de la journée de travail ou si un élève présente un ou des symptômes.

NOTE : _____

Les postes de travail du personnel sont réaménagés et les méthodes de travail sont revues pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre².

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

Les toilettes sont nettoyées minimalement à chaque quart de travail et désinfectées quotidiennement.

NOTE : _____

La salle à manger et la salle de repos sont nettoyées après chaque repas et désinfectées quotidiennement.

NOTE : _____

1. Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.

2. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



Les surfaces fréquemment touchées et les équipements communs sont nettoyés chaque jour ou plus, selon la fréquentation des lieux et lorsqu'ils sont visiblement souillés.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains. Du papier à mains jetable et une poubelle sans contact sont aussi disponibles, au besoin.

NOTE : _____

Mesures spécifiques pour le personnel scolaire

Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).

NOTE : _____

Les élèves et les parents sont informés des mesures mises en œuvre dans l'école pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et sont sensibilisés à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leurs déplacements à l'intérieur de l'établissement scolaire.

NOTE : _____

La fréquentation du milieu scolaire est interdite à toute personne (élève ou membre du personnel) présentant des symptômes associés à la maladie ainsi qu'à toute personne qui a reçu une consigne d'isolement à domicile.

NOTE : _____

Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance est disponible et contient minimalement des gants, des masques médicaux, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, le membre du personnel maintient une distance minimale d'un mètre entre lui et les autres personnes (ex. : collègues et élèves).

NOTE : _____

Les masques de qualité sont mis à la disposition du personnel en nombre suffisant pour les situations où la distance physique d'un mètre sans barrière physique ne peut être respectée.

NOTE : _____

Tous les membres du personnel et les élèves ont été sensibilisés en matière d'hygiène des mains, de distanciation physique et d'étiquette respiratoire.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées minimalement à chaque quart de travail et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques pour le personnel de transport scolaire

Dans l'autobus scolaire, si des barrières physiques (parois pleines transparentes) ne sont pas installées entre le conducteur et les élèves, les premiers bancs sont condamnés pour respecter la distance d'un mètre avec le conducteur.

NOTE : _____

Le conducteur de l'autobus scolaire, en l'absence de barrières physiques (parois pleines) et si les tâches nécessitent d'être à moins d'un mètre d'une autre personne, porte un masque de qualité.

NOTE : _____

Les équipements de protection adéquats sont mis à la disposition du conducteur en quantité suffisante.

NOTE : _____

L'aération convenable dans le véhicule est assurée en évitant la recirculation de l'air et en favorisant la ventilation naturelle par l'ouverture de fenêtres, lorsque c'est possible.

NOTE : _____

Le poste du conducteur est nettoyé et désinfecté à chaque quart de travail ou lors d'un changement de conducteur.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées dans les véhicules sont nettoyées et désinfectées chaque jour.

NOTE : _____